

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 20 mai 2022	N° 2022-319

Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h50
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00
M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à 16h15
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00
Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00
Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PEScina à partir de 16h00
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 14h30
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15
Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25
M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00
M. Michel POIGNONEC à Gwénaél LAMARQUE à partir de 11h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 20 mai 2022	Délibération
	ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité DGTERE Direction Ressources ADG PVB	N° 2022-319

Bordeaux - Travaux de confortement du projet d'aménagement du Parc aux Angéliques - Contrat de co-développement 2018/2020 - Avenant 2021 - Subvention d'aide à l'investissement - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. LE CONTEXTE

Depuis sa création en 2008, le Parc aux Angéliques a progressivement conquis les berges de la rive droite de la Garonne.

L'aménagement de la séquence Queyries du Parc aux Angéliques (soit 8 hectares environ), achevé en 2018 après près de dix années de travaux, a nécessité la réalisation de travaux de confortement liés à l'appropriation du parc par le public. Le montant global de ce confortement a été évalué à 950 683€.

Les travaux ont été engagés par la commune de Bordeaux en 2019 et se sont terminés au printemps 2020. Ils ont permis de reprendre des éléments de circulation pour les rendre plus accessibles, d'accentuer les plantations afin de corriger ou de consolider la charpente paysagère et d'installer un mobilier sur l'ensemble du parc de façon à mieux contrôler la gestion de flux et d'apporter des zones de confort.

La réalisation de ce projet est susceptible de bénéficier du soutien financier de Bordeaux Métropole au titre du règlement d'intervention « Nature – agriculture », conformément au Contrat de co-développement 2018/2020 – Avenant 2021 signé entre de Bordeaux Métropole et la commune de Bordeaux.

2. LE PLAN DE FINANCEMENT

Le budget prévisionnel total dédié à la réalisation des travaux de confortement a été évalué à **950 683€**.

Ce projet s'inscrit au titre des projets du Contrat de co-développement 2018/2020 – avenant 2021 (Fiche action n° C040630468 pour la commune de Bordeaux) et répond à la politique métropolitaine de préserver et valoriser dans une logique combinée de gestion durable et de sensibilisation, les grands espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que les sites à enjeux écologiques et de contribuer ainsi au maintien d'un territoire à haute qualité de vie, en favorisant la présence de la biodiversité en ville et en soutenant les actions expérimentales en matière d'aménagement urbain durable.

Bordeaux Métropole a décidé d'apporter son soutien financier pour un montant total de **350 000€**, soit **37%** du montant de la dépense totale.

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL (en €)

DEPENSES		RECETTES		
Travaux de confortement	950 683,00	Bordeaux Métropole	350 000,00	37%
		Commune de Bordeaux	600 686,00	63%

TOTAL	950 683,00	TOTAL	950 683,00	100%
-------	------------	-------	------------	------

3. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Compte tenu de l'avancée des travaux, Bordeaux Métropole versera la subvention en une seule fois.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération n°2018/247 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 27 avril 2018 autorisant la signature des contrats de co-développement 2018-2020

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-154 du 23 mars 2018 relative au règlement d'intervention Nature, fixant les dispositifs d'aide financière des projets Nature-Agriculture des communes

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Bordeaux n° 2019-106 du 25 mars 2019, autorisant le co-financement du projet,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le soutien au financement des travaux de confortement de la séquence Queyries du Parc aux Angéliques de la commune de Bordeaux contribue aux objectifs stratégiques de Bordeaux Métropole ;

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole a affirmé sa volonté de soutenir les actions qui visent à préserver et valoriser dans une logique combinée de gestion durable et de sensibilisation, les grands espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que les sites à enjeux écologiques et de contribuer ainsi au maintien d'un territoire à haute qualité de vie.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant global de **350 000€** à la commune de Bordeaux au titre du projet de « Travaux de confortement de la séquence Queyries du Parc aux Angéliques ».

Article 2 : de verser en une seule fois l'intégralité de la subvention sur l'exercice 2022.

Article 3 : d'imputer cette subvention sur le budget principal de l'exercice concerné en section d'investissement, chapitre 204, article 2041412, fonction 511.

Article 4 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 25 MAI 2022	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick PAPADATO
PUBLIÉ LE : 25 MAI 2022	